



**Propriétaires,
bénéficiez de subventions
pour améliorer votre bien
immobilier !**

Programme
«Habiter mieux»



nîmes-metropole.fr



nîmes
métropole

Labellisé « HABITER MIEUX »



**Précarité
énergétique**



**Habitat
indigne**



**Maintien des
personnes
à domicile**

C'est quoi le programme « Habiter Mieux » ?

Un programme d'actions permettant de réaliser des travaux de rénovation dans votre logement. Par exemple : réhabiliter votre logement dégradé, l'adapter à une perte d'autonomie pour un maintien à domicile ou encore le moderniser pour réaliser des économies d'énergie.

Qui peut en bénéficier ?

- les propriétaires occupants
- les propriétaires bailleurs (louant leurs biens) d'un logement construit il y a plus de 15 ans

Où se renseigner ?

Urbanis, prestataire conseil de Nîmes Métropole :

Lundi, mardi et jeudi,
de 10h à 13h et de 14h à 17h
04 66 29 75 35
habitermieux@urbanis.fr

Service Habitat de Nîmes Métropole :

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h,
Jeudi de 10h à 12h
et vendredi de 10h à 12h
04 66 02 54 14
aidesparcprive@nimes-metropole.fr

Quelles sont les aides ?

Vous êtes propriétaire occupant :

- des conseils gratuits et personnalisés par des professionnels pour toutes vos démarches
- une aide financière (sous conditions de ressources)
- un taux de TVA réduit sous certaines conditions (5,5% pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et les travaux indissociablement liés)

Vous êtes propriétaire bailleur :

- une aide financière pour la réalisation de vos travaux
- une réduction fiscale sur vos revenus locatifs pendant 6 ans (sans condition de ressources du propriétaire, sous condition de loyer et de ressources des locataires)